Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20261106-D_26_108-DE

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-108
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Date de convocation
30/10/2026

Date d'affichage
30/10/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 18
Absents avec procuration : 1
Absents : 0
Votants : 19

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 6 novembre 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence de M. Duclos D., Maire

Étaient présents : M. Duclos D., Mme Monlibert M., M. Leduc G., Mme Faure G., M. Cachereul P., Mme Porteu S. ; M. Serralta P., Mme Raffray L., Mme Mouchoux K., Mme Maleuvre D., M. Cario V., M. Lemancel J., Mme Le Sciellour C., M. Aubert G., Mme Voiton C., M. Guichard B., Mme Joucan I. et M. Alméras L.

Étaient absents excusés : Mme Bonati Gilquin E.

Procuration : Mme Bonati Gilquin E. à M. Alméras L.

Formant la majorité des membres en exercice. M. Guichard B. est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°26-108 – Urbanisme (2.3) – DIA n°2026-011 – 1 résidence du Gué – parcelle AB 709

Mme Monlibert M. donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :
La commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner pour une maison située 1 résidence du Gué, parcelle AB 709, d'une surface habitable de 50,65 m² sur un terrain de 196 m². Le prix de cession est de 114 000 € hors frais de notaires.

Il est proposé de ne pas exercer le droit de préemption.

DÉLIBÉRATION :
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien,
- **CHARGE** M. le Maire de notifier cette décision au notaire.

Pour extrait conforme :
Monsieur le Maire
Didier Duclos

Le secrétaire de séance
Briac Guichard